

CAPL MUTATIONS INSPECTEURS

Cette première CAPL de l'année se tenait dans la nouvelle configuration. 2 points étaient à l'ordre du jour : les mouvements des 2 filières.

Le mouvement des inspecteurs de la filière gestion publique au 1/03/2012 :

Le mouvement ne posait pas de difficultés particulières, toutefois certaines demandes n'ont pu être satisfaites : 7 collègues ont établi une demande, 4 ont eu satisfaction dont 2 en premier rang.

2 arrivées dans le département sur un emploi non comptable :

- ⇒ Carole HILLAIRET (58) va à la trésorerie du Volvestre
- ⇒ Bruno QUENESSON (93) va au SIP Toulouse OUEST

2 demandes intra-départementales :

- ⇒ Hélène JEAN (Trésorerie de Colomiers) va à la Trésorerie de Toulouse CHU
- ⇒ Eric CHASSAGNE (Trésorerie de Toulouse CHU) va à la Trésorerie de Colomiers

Constatant que la règle de l'ancienneté était respectée ainsi que l'ordre des demandes, **FODGFIP a voté POUR le mouvement** de même que le SNUI. La CGT a voté contre en expliquant son vote par le manque de personnel. Nous avons considéré que, si sur le fond nous partageons cette analyse, il conviendra d'en faire part lors du CTL «emploi» du 17 janvier prochain.

Le mouvement des inspecteurs de la filière gestion fiscale anciennement affectés GESCO:

Les inspecteurs de la filière fiscale pouvaient obtenir nationalement une affectation GESCO (gestion contrôle). Cette affectation a été répartie en GESTION (SIE, SIP, SIE-SIP, PRS) et CONTROLE (BDV, ICE). La liste des inspecteurs concernés nous a été remise en séance. Nous avons simplement fait remarquer que s'il était peu probable que des erreurs se soient glissées dans les nouvelles affectations qui découlent de l'affectation au plan local, nous aurions souhaité les avoir plus tôt. Pour les inspecteurs actuellement GESCO, rien ne change en terme d'affectation actuelle. La différence vient du fait qu'en cas de demande de changement, il faudra passer de GESTION à CONTROLE ou inversement passer par un mouvement national. Les agents ALD ne sont pas concernés, seuls ceux qui ont une affectation nationale GESCO seront contactés par leur chef de service qui les informera. Il conviendra alors de vérifier qu'il n'y a pas d'erreur sur la nouvelle affectation. Ce point d'information n'était pas soumis au vote de notre commission.

Vos représentants en CAP

Patrick LUMEAU-Michèle SENTENAC

N'hésitez donc pas à contacter vos représentants Force Ouvrière pour toutes informations.